



29 janvier 2013

(13-0481)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX
ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Australie

La communication ci-après, datée du 24 janvier 2013 et adressée par la délégation de l'Australie à la délégation de l'Indonésie, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), l'Australie notifie par la présente au gouvernement de la République d'Indonésie que, compte tenu de son intérêt commercial substantiel, elle souhaite être admise à participer aux consultations demandées par les États-Unis dans la communication intitulée *Indonésie – Importation de produits horticoles, d'animaux et de produits d'origine animale*, distribuée aux Membres de l'OMC le 14 janvier 2013 (WT/DS455/1).

L'Australie a des échanges importants et un intérêt commercial substantiel dans cette procédure, en tant qu'important exportateur de produits horticoles, d'animaux et de produits d'origine animale vers l'Indonésie. En 2011, l'Indonésie était le troisième marché de l'Australie pour les produits agricoles, ses achats se chiffrant à 2,7 milliards de dollars EU. La même année, l'Australie était l'unique fournisseur de bétail sur pied de l'Indonésie (328 millions de dollars EU), son plus gros fournisseur de viande bovine (148 millions de dollars EU) et son cinquième fournisseur de produits horticoles (45 millions de dollars EU).

L'Australie attend avec intérêt la réponse de l'Indonésie.
